

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT
DURABLE ET DE LA MOBILITE

Service eau

Dossier suivi par :
Anthony MARTIN

N/réf. : AM/AR/VH
PJ : diaporama

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Date : 07 juillet 2023
Heure de début : .. 09 h 00
Heure de fin : 12 h 00
Lieu : Centre administratif J. Monnet - LAVAL

Objet : Réunion de lancement de la Commission Locale de l'Eau (CLE)

Présents : (Cf. liste d'émargement)

Monsieur Louis MICHEL (Président de la Commission Locale de l'Eau) ouvre la séance et présente les points à l'ordre du jour.

Les éléments suivants sont des précisions ou remarques au diaporama présenté transmis avec le présent compte-rendu.

1. Présentation du SAGE Mayenne

Monsieur Louis MICHEL, Monsieur Anthony MARTIN et Monsieur Mickaël CRUCHON présentent le SAGE et les principes de composition et de fonctionnement de la CLE.

Le nombre de membres à la CLE (65 personnes) a été défini en fonction des acteurs présents sur le bassin et dans un souci de fonctionnement optimal (quorum).

Les moyens d'animation du SAGE représentent 2,6 équivalents temps plein :

- Un ingénieur chargé de l'animation et de la mise en œuvre du SAGE (à temps plein) ;
- Un ingénieur chargé de la coordination du SAGE (à mi-temps) ;
- Un chargé de mission gestion quantitative de l'eau et CT'EAU (à temps plein) ;
- Une assistante administrative.

La structure porteuse du SAGE Mayenne est le Conseil départemental de la Mayenne.

Les principaux financeurs du SAGE Mayenne sont l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil régional des Pays de la Loire et le Conseil départemental de la Mayenne.

2. Élection du Président de la CLE

Monsieur Louis MICHEL présente sa candidature et demande s'il y a des candidats pour la présidence de la CLE. Aucun candidat ne se manifeste.

Vote :

Rappel : le président de la CLE est élu parmi et par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales. Le scrutin est majoritaire à deux tours et s'effectue à bulletin secret.

Vote :	Nombre de votants : 17 (14 présents + 3 mandats)
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

Monsieur Louis MICHEL est réélu à l'unanimité. Il remercie les membres de la CLE.

3. Désignation des membres du bureau de la CLE

Le bureau est composé de 24 membres avec la répartition suivante :

- 12 représentants du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics ;
- 6 représentants du collège des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations ;
- 6 représentants du collège des services de l'État et de ses établissements publics.

Vote :

Rappel : le bureau est constitué de 24 membres désignés par les collèges concernés et par le Préfet en ce qui concerne les services de l'État.

Les différents membres de chaque collège se sont réunis dans différentes parties de la salle.

Concernant le premier collège, les élus représentants ont voté pour désigner leurs élus membres au bureau de la CLE. À la suite du vote, les membres suivants sont désignés au bureau de la CLE :

1^{er} Collège :

- M. Allain BELLAY (Syndicat de bassin de l'Ernée)
- Mme Nadège DAVOUST (Communauté d'agglomération de Laval Agglomération)
- M. Marc-Antoine DRIANCOURT (Communauté de communes de la Vallées du Haut Anjou)
- M. Jean-Paul GAHERY (Communauté de communes du Bocage Mayennais)
- M. Daniel GENDRY (Conseil régional des Pays de la Loire)
- M. Louis MICHEL (Conseil départemental de la Mayenne)
- M. Bernard MOREAU (Communauté de communes Andaine Passais)
- M. Nooruddine MUHAMMAD (Conseil départemental du Maine et Loire)
- M. Michel PAILLARD (Maire de St-Pierre-la-Cour)
- M. Christian RAIMBAULT (Syndicat de bassin de la Jouanne, Agglomération de Laval, Vicoin et Ovette)
- Mme Aude ROBY (Communauté de communes de l'Ernée)

Vote :	Nombre de votants : 17 (14 présents + 3 mandats)
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

Les élus présents dans cette liste ont été nommés à l'unanimité.

Concernant les membres du second collège, 7 candidatures ont été reçues pour seulement 6 places disponibles. Par conséquent, un vote a eu lieu pour désigner les 6 membres du bureau de la CLE.

Les candidats étaient :

2^{ème} Collège :

- Mme Alice BURBAN (Mayenne Nature Environnement)
- M. Alain CHAMBRELAN (Fédération de la Mayenne pour la pêche et la protection des milieux aquatiques)
- M. Jean-René PELLUAU (Syndicat des irrigants de la Mayenne)
- M. Antoine QUERUAU LAMERIE (Syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Mayenne)
- M. Bruno ROULAND (Chambre d'agriculture de la Mayenne)
- M. Vincent SEYEUX (Chambre de commerce et d'industrie de la Mayenne)
- M. Jean THOUROUDE (CPIE Mayenne Bas-Maine)

Parmi ces candidats, un vote a eu lieu et le résultat est le suivant :

Vote : Nombre de votants : 14 (12 présents + 2 mandats)

Mme Alice BURBAN (Mayenne Nature Environnement) : **10**
M. Alain CHAMBRELAN (Fédération de la Mayenne pour la pêche et la protection des milieux aquatiques) : **13**
M. Jean-René PELLUAU (Syndicat des irrigants de la Mayenne) : **12**
M. Antoine QUERUAU LAMERIE (Syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Mayenne) : **14**
M. Bruno ROULAND (Chambre d'agriculture de la Mayenne) : **12**
M. Vincent SEYEUX (Chambre de commerce et d'industrie de la Mayenne) : **14**
M. Jean THOUROUDE (CPIE Mayenne Bas-Maine) : **5**

Après le vote, les membres du second collège au bureau sont :

2^{ème} collège :

- Mme Alice BURBAN (Mayenne Nature Environnement)
- M. Alain CHAMBRELAN (Fédération de la Mayenne pour la pêche et la protection des milieux aquatiques)
- M. Jean-René PELLUAU (Syndicat des irrigants de la Mayenne)
- M. Antoine QUERUAU LAMERIE (Syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Mayenne)
- M. Bruno ROULAND (Chambre d'agriculture de la Mayenne)
- M. Vincent SEYEUX (Chambre de commerce et d'industrie de la Mayenne)

Enfin, concernant le 3^{ème} collège, la proposition de la Préfecture de la Mayenne est de ne pas changer les structures qui sont actuellement au bureau de la CLE.

Les structures membres sont :

3^{ème} Collège :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne ;
- Office Français pour la Biodiversité ;
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire (DREAL PDL) ;
- La Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) de la Mayenne ;
- La Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) de l'Orne ;
- La Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) du Maine et Loire.

4. Désignation des vice-présidents de la Commission Locale de l'Eau

Les vice-présidents sont chargés d'assister le Président et de représenter la CLE lors des différentes réunions sur les thèmes suivants :

- Milieux aquatiques ;
- Gestion quantitative de la ressource ;
- Qualité des eaux.

Les candidatures suivantes sont proposées au vote de la CLE :

- Madame Aude ROBY (Communauté de communes de l'Ernée) pour les milieux aquatiques ;
- Monsieur Jean Paul GAHERY (Vice-Président de la Communauté de communes du Bocage Mayennais) pour la qualité de l'eau ;
- Monsieur Marc Antoine DRIANCOURT (Conseiller communautaire de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou) pour la gestion quantitative.

Vote :

Rappel : Le président est assisté de trois vice-présidents désignés par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux et appartenant à ce même collège.

Vote :	Nombre de votants : 17 (14 présents + 3 mandats)
	Pour : 17
	Contre : 0
	Abstention : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Avis sur dossier : Le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (FDPPMA 49)

Le dossier a été présenté par M. Nicolas CHATARD, agent à la Fédération départementale du Maine et Loire pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA 49). Le PDPG est un outil permettant de planifier la gestion des milieux aquatiques pour améliorer la vie piscicole. L'ensemble des éléments sont présentés dans le diaporama en pièce jointe. Le lien vers le web PDPG sera transmis dans le mail avec les éléments de connexions.

L'avis du SAGE Mayenne est le suivant :

Le PDPG 49 a déjà été étudié par les SAGE concernés (9 SAGE en tout). Il est compatible avec les différentes dispositions du SAGE Mayenne. Il s'agit là d'un gros travail de recueil de données, de géomatique, de visualisation des données et de vulgarisation de celles-ci. Un point de vigilance est à apporter sur ce dernier point. Si le Web PDPG est à destination de tous, il est important de bien vulgariser pour que l'ensemble des données techniques soient compréhensibles. Par ailleurs, il serait intéressant de faire le lien avec les fédérations de pêche des autres départements. Par exemple, sur l'axe Mayenne, cela permettrait d'afficher l'ensemble des frayères de l'axe Mayenne et pas seulement celles du Maine et Loire.

Il serait également intéressant de prendre plus en compte l'aspect gestion quantitative de l'eau et le changement climatique dans les actions du PDPG.

Il faut aussi penser à transmettre les données aux différentes structures (LOGRAMI, SAGE Mayenne, ...).

Proposition d'un avis favorable pour ce PDPG du Maine et Loire.

Vote :	Nombre de votants : 20 (17 présents + 3 mandats)
	Pour : 18
	Contre : 0
	Abstentions : 2

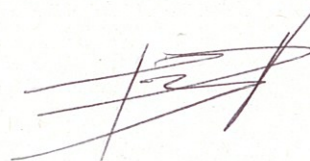
La CLE donne un avis favorable pour le PDPG du Maine et Loire.

6. Agenda :

Les prochaines échéances sont les suivants :

- 20 octobre 2023 : **Rendez-vous du SAGE Mayenne**
- 29 novembre 2023 : **Bureau de la CLE du SAGE Mayenne**
- 14 décembre 2023 : **CLE du SAGE Mayenne**

Le Président de la commission locale de l'eau,



Monsieur Louis MICHEL